

NOTE DE VEILLE



**CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE TUNIS**
Direction de l'Information Economique,
de la Communication et de l'ARCHIDOC

les procédures d'Exportation des marchandises dans les opérations de Commerce Electronique

Les Services de la Douane Tunisienne viennent de publier dans leur Bulletin Officiel du 16/03/2022 N°23, un texte d'application concernant l'Exportation des marchandises à travers le commerce électronique.

Des mesures révolutionnaires, qui entrent dans le cadre du **Régime Spéciale du Commerce Electronique**.

Selon ce nouveau bulletin, **la Domiciliation Bancaire** n'est plus exigée à chaque expédition, et l'octroi d'une **Autorisation Annuelle** au préalable de la part du Ministère de Commerce Tunisien.

Pour plus d'informations sur les procédures et les conditions exigées, veuillez consultez le document sur ce lien :
https://www.douane.gov.tn/wpcontent/uploads/2022/03/023_2022.pdf

Source: www.douane.gov.tn

M.Mehdi ALAYA
Responsable Export (CCITunis)

Direction d'Assistance aux Entreprises
TEL : +216 31320493

E-mail : mehdi.sae@ccit.com.tn

